

## PRAYERS

Pursuant to Standing Order 43, on motion of Mr. Berger, seconded by Mr. McLean, it was resolved,—That this House on the occasion of Raoul Wallenberg's 70th birthday, recognizes his heroic deeds on behalf of all humanity and urges the Government of Canada to continue its efforts to obtain information about him from the Soviet Union.

Madam Speaker informed the House that the Clerk of the House had laid upon the Table the Three Hundred and Eighteenth Report of the Clerk of Petitions, stating that he has examined the petition signed by residents of Canada, concerning Bill C-124, An Act respecting compensation in the public sector of Canada, presented by the honourable Member for Kingston and the Islands (Miss MacDonald), on Tuesday, August 3, 1982, and finds that the petition meets the requirements of the Standing Orders as to form.

By unanimous consent, on motion of Mr. Pinard for Mr. MacEachen, seconded by Mr. Regan, it was ordered,—That the Notices of Ways and Means Motions to amend the Income Tax Act and the Income Tax Application Rules, 1971, Tabled in the House on June 28, 1982, be referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs, and that the Committee shall report its findings thereon no later than September 30, 1982; provided that, if the House is not sitting when the report has been completed, the report may be deposited with the Clerk of the House and shall thereupon be deemed to have been laid upon the Table.

By unanimous consent, it was ordered,—1. That the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development be empowered to study the provisions of the *Indian Act* dealing with band membership and Indian status, with a view to recommending how the Act might be amended to remove those provisions that discriminate against women on the basis of sex.

2. That the Committee shall report its findings thereon no later than the first day the House resumes sitting, provided that, if the House is not sitting when the report has been completed, the report may be deposited with the Clerk of the House and shall thereupon be deemed to have been laid upon the Table.

3. That the Committee be further empowered, following its report to the House on the aforementioned subject, to review all legal and related institutional factors affecting the status, development and responsibilities of Band Governments on Indian reserves, including, without limiting the generality of the foregoing:

- (a) the legal status of Band Governments;
- (b) the accountability of band councils to band members;

## PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Berger, appuyé par M. McLean, il est résolu,—Que la Chambre, à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de naissance de Raoul Wallenberg, reconnaît l'héroïsme dont il a fait preuve à l'égard de l'humanité entière et exhorte le gouvernement du Canada à poursuivre ses efforts en vue d'obtenir de l'Union soviétique des renseignements à son sujet.

Madame le Président fait savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau le trois cent dix-huitième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition signée par des résidents du Canada, concernant le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, présentée par l'honorable député de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald) le mardi 3 août 1982, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

Du consentement unanime, sur motion de M. Pinard, au nom de M. MacEachen, appuyé par M. Regan, il est ordonné,—Que les avis de motions des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, déposés à la Chambre le lundi 28 juin 1982, soient déferés au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, et que le Comité fasse rapport de ses constatations au plus tard le 30 septembre 1982, à condition que, si la Chambre ne siège pas lorsque le rapport sera terminé, le rapport puisse être déposé auprès du greffier de la Chambre et soit réputé avoir été déposé sur le Bureau.

Du consentement unanime, il est ordonné,—1. Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit chargé d'étudier les dispositions de la *Loi sur les Indiens* qui ont trait à l'adhésion aux bandes et au statut d'Indien, en vue de recommander des façons de modifier la Loi de manière à éliminer les dispositions qui exercent une discrimination contre les femmes fondée sur le sexe;

2. Que le Comité présente ses conclusions au plus tard le premier jour de la reprise des travaux parlementaires ou, si la Chambre ne siège pas lorsque le rapport sera terminé, que ce rapport soit déposé devant le Greffier de la Chambre, auquel cas il sera considéré comme ayant été communiqué à la Chambre;

3. Que le Comité soit également chargé d'étudier, suivant le dépôt du rapport susmentionné, d'étudier tous les facteurs légaux et institutionnels connexes qui touchent le statut, l'évolution et les responsabilités des administrations de bandes dans les réserves indiennes, y compris, mais sans limiter la généralité des sujets précédents:

- a) le statut légal des administrations de bandes;
- b) la responsabilité des conseils de bande de rendre des comptes à leurs membres;